

# ÉLECTIONS MUNICIPALES

SECOND TOUR / DIMANCHE 28 JUIN 2020 DE 8H À 19H

## VOTER EN TOUTE SÉCURITÉ, LES RÈGLES SANITAIRES LES PLUS STRICTES SONT APPLIQUÉES.

### NE LAISSEZ PAS LES AUTRES DÉCIDER POUR VOUS !

Voter pour élire le maire, les conseillers municipaux et les conseillers communautaires est fondamental. Ces élus prennent des décisions qui ont des impacts sur nos vies quotidiennes. En effet, une ville est autonome pour de nombreuses actions : elle met en œuvre des services publics qui nous concernent dans notre vie de tous les jours et mène des actions en matière d'aide sociale, d'économie locale ou d'animation de la vie sportive et culturelle.

### LE RESPECT STRICT DES RÈGLES SANITAIRES

A l'instar des journées de distribution de masques, chaque bureau de vote sera sécurisé et organisé dans les règles sanitaires les plus strictes et de la façon la plus efficace possible : respect des distances de sécurité sanitaire (fléchage et marquage au sol, protections, distanciation optimum, parcours simple en sens unique, pas de croisement). De plus, le nettoyage des bureaux de vote respecte le protocole recommandé. La sécurité de tous est garantie pour les citoyens et les personnes qui assurent cette élection.

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES !

Des gestes simples permettent de se prémunir contre le Coronavirus : se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans contact physique. Il est important que chacun d'entre nous respecte ces gestes de protection.

- Comme pour la distribution des masques, les règles sanitaires les plus strictes seront appliquées.
- Chaque personne doit respecter les gestes barrières.
- Du gel hydro alcoolique sera disponible dans tous les bureaux de vote de la ville.
- Les électeurs peuvent apporter leur propre stylo.
- Afin d'éviter les manipulations répétées et inutiles des pièces d'identité, il convient de présenter son passeport déjà ouvert. Les cartes d'électeurs ne sont pas nécessaires, seule une pièce d'identité valide comme la carte d'identité, le passeport et le nouveau permis de conduire européen est obligatoire.
- Chaque électeur devra porter un masque.
- Un sens unique de circulation sera organisé dans chaque bureau de vote pour ne pas se croiser.



MARLY



# ÉLECTIONS MUNICIPALES

SECOND TOUR / DIMANCHE 28 JUIN 2020 DE 8H À 19H

**VOTEZ LE 28 JUIN**

**NE LAISSEZ PAS LES AUTRES**

**DÉCIDER POUR VOUS !**

Votre voix compte et a un impact sur votre vie quotidienne.

**VOTEZ EN TOUTE SÉCURITÉ !**

**COMME POUR LA DISTRIBUTION DES MASQUES,**

**LES RÈGLES SANITAIRES LES PLUS STRICTES**

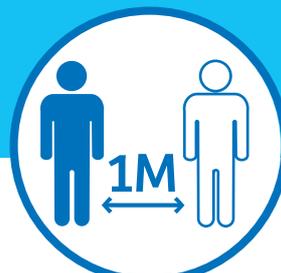
**SONT APPLIQUÉES**



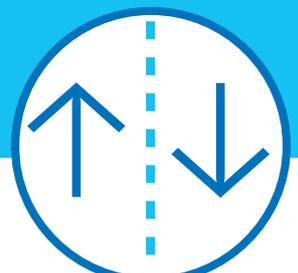
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



GEL HYDRO ALCOOLIQUE À DISPOSITION



RESPECT DES DISTANCES



PARCOURS EN SENS UNIQUE